

Session plénière du 13 novembre 2015

Abbaye de l'Epau

Discours de Dominique Le Mèner Président du Conseil départemental de la Sarthe

Mes chers Collègues,

Nous sommes réunis pour débattre de cette décision modificative n°1 qui porte sur des mouvements réels de dépenses et de recettes toutes sections confondues pour un montant d'1,7 M€ soit 0,3% du budget.

Comme vous l'avez constaté à sa lecture, le rapport le plus important de cette DM concerne le plan numérique "collège performant" : avec sa présentation, nous franchissons une nouvelle étape.

Après 2013 et la définition du programme, 2014 avec les marchés et le lancement de travaux, 2015 avec le déploiement dans 5 collèges pilotes, nous passons à la phase de généralisation à l'ensemble des collèges, avec une autorisation de programme de 8,2 M€ pour la période 2016-2019 et déjà 14 collèges concernés en 2016.

Je peux vous assurer de l'intérêt et de la pertinence de ce plan pour avoir entendu le témoignage des enseignants du collège de la Madeleine, les félicitations de M le Recteur d'Académie pour ce collège pilote ou encore perçu la motivation des enseignants en formation au collège de Connerré.

Le triptyque, accès au très haut débit, mise à niveau des réseaux téléinformatiques des collèges, et qualité de service de niveau professionnel, est un ticket gagnant au service des collégiens et de leurs enseignants.

D'ailleurs j'espère vivement que la vision stratégique, innovante et pionnière du Département de la Sarthe sera bien éligible à des fonds d'Etat, en dehors des appels à projets qui sont lancés. Ce serait la juste reconnaissance d'un travail concerté avec ses services déconcentrés.

Je voudrais aussi insister sur un rapport qui peut paraître anodin, celui sur la modernisation de la commande publique avec la signature de la "charte relations fournisseurs responsables".

Nous sommes sur ce thème connus et reconnus, et l'Etat nous a sollicités pour une expérimentation dans le domaine de la dématérialisation, qui permettra de franchir une nouvelle étape dans la simplification et la modernisation de nos procédures.

Cependant, avant que nous examinions les rapports DM1, j'aimerais vous rendre compte du mandat que vous m'aviez confié lors de notre session extraordinaire du 21 septembre pour défendre au sein de "l'Assemblée des Départements de France" la position que nous avons définie : celle de solliciter de l'Etat la compensation des allocations de solidarité.

Dois-je le rappeler : ce sont 300 millions d'euros que nous allons perdre de 2014 à 2017 avec le cumul baisse des dotations et des non compensations de l'Etat.

Vous le savez, je me suis rendu au congrès de l'Assemblée des Départements de France à Troyes les 15 et 16 octobre derniers. J'ai bien entendu le discours de Madame la Ministre de la Décentralisation, gorgé de poncifs, qui est restée dans des généralités affligeantes sans répondre aux inquiétudes des Départements.

J'ai échangé avec des collègues de toute sensibilité qui partagent notre sentiment qu'il est du devoir du Gouvernement d'agir et de prendre enfin et pleinement ses responsabilités face à des Départements qui ne veulent pas être les victimes de choix budgétaires consistant à se décharger de ses responsabilités.

Tous les Départements de France sont dans une impasse financière. : nous attendons en conséquence du Gouvernement une réponse immédiate ! Et à la mesure de cette situation inédite.

Il n'en a rien été. Les conclusions avec le Premier Ministre sont repoussées en mars 2016 laissant les Départements face à leurs difficultés.

Ainsi, une dizaine d'entre eux ne paieront plus le RSA avant la fin de l'année, 30 Départements en difficulté en 2016, 70 en 2017. La menace est réelle.

En conclusion de ce congrès : une motion unanime de l'ADF, des Présidents de toute sensibilité a demandé au Gouvernement que l'Etat garantisse aux Départements les moyens de maintenir leurs politiques.

J'ai d'ailleurs pu constater avec amusement à Troyes que les plus virulents des Présidents ne sont pas particulièrement de la sensibilité de notre Majorité départementale !

Compte tenu de cette situation exceptionnelle, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire de l'ADF est programmée le 16 décembre prochain pour un rapport d'étape sur les tractations avec le Gouvernement.

Nous vous proposons d'adopter un vœu pour soutenir cette motion : j'espère vivement que là aussi le résultat sera unanime.

Je dois dire que c'est également la même unanimité qui s'est imposée au Congrès lorsqu'a été abordé le contenu de la loi NOTRe et les méandres de son application.

Je prendrai l'exemple de la nouvelle compétence économique. Bien sûr, quand bien même je ne partage pas le contenu de cette loi que je n'ai pas votée comme parlementaire, notre collectivité doit être respectueuse de la loi.

Bien évidemment, c'est avec regret que j'ai dû prendre la décision de ne pas présenter des dossiers de subventions pour des entreprises au motif qu'elles n'étaient plus éligibles depuis le 9 août dernier en conformité avec la loi et nos règlements départementaux.

Mais je trouve risible, dans ces conditions, que certains élus sous prétexte qu'ils sont en campagne électorale, affirment que le Conseil départemental a pris la décision de ne plus aider au développement de telle ou telle entreprise. Ce qui traduit à tout le moins une certaine incompétence ou alors mauvaise foi !

De même, nous ne ferons pas non plus d'économies avec le transfert de la compétence transports à la Région comme j'ai pu le lire dans la tribune de l'opposition !

Enfin, pour nous il est impératif de s'opposer au transfert à la Région d'une partie de la CVAE, qui priverait les Départements d'une des rares recettes dynamiques estimée à + 3,1% chaque année, au risque d'une nouvelle asphyxie des Départements.

Ainsi, mes chers collègues, dès le 21 septembre dernier, nous avons clairement défini tous les éléments d'analyse.

Malheureusement, il n'y a depuis aucune avancée de l'Etat. Pouvons-nous rester les bras croisés sans rien faire ?

Non ! d'autant plus que nous savons déjà que pour maintenir notre capacité d'investissement, il nous faut faire des économies historiques en fonctionnement de 11 M€ en 2016 et de 17 M€ en 2017.

Dans cet esprit, j'ai souhaité que les commissions se réunissent dès le début octobre pour se prononcer sur des orientations nouvelles. Le travail s'est poursuivi vendredi et lundi derniers avec la présentation des budgets prospectifs par commission pour envisager les maîtrises des dépenses.

Mes chers collègues, nous ne pouvons pas hypothéquer l'avenir de la Sarthe ! Nous devons poursuivre notre saine gestion de la collectivité départementale en ayant là aussi en tête divers paramètres :

- . 75% de nos dépenses de fonctionnement sont fortement rigides, allocations de solidarité, frais de séjours et d'hébergement, charges de personnel, charges financières

- . La limite de notre autonomie fiscale : 1% de fiscalité sur le foncier bâti équivaut à seulement 1 M€

C'est ce que j'ai rappelé à la Commission des Finances qui s'est tenue avant cette séance plénière, ayant recueilli au préalable les avis et propositions des Présidents de commissions.

Nous ne pouvons donc pas attendre le bon vouloir de l'Etat pour engager notre nouvelle stratégie financière qui doit préserver notre politique d'investissement à son niveau actuel avec une enveloppe de 365 M€.

L'investissement c'est l'emploi !

Notre politique d'investissement est essentielle pour l'économie sarthoise, avec des retombées pour de nombreux corps de métiers. Notre objectif doit être un postulat à notre action à un moment où la Cour des Comptes pronostique une réduction durable des investissements des collectivités.

C'est la raison pour laquelle, nous devons procéder dès maintenant à un lissage des opérations pour que d'une part, il puisse y avoir son effet budgétaire, d'autre part pour que nos agents aient une lisibilité sur leur travail à court et moyen termes.

Ce lissage qui permet de maintenir l'effort correspond à une baisse des investissements de 10 M€ pendant 3 ans.

Pour tenir ce cap, il y a des décisions de programmation urgentes à prendre. Aussi, j'ai annoncé en commission des Finances ce matin quelques mesures qu'il est indispensable de prendre rapidement avant le démarrage des projets.

Le lissage porte sur le plan collègue qui reste une priorité départementale. Il a été présenté en Commission de la réussite éducative et il le sera dans quelques minutes devant notre Assemblée.

Il concerne ensuite le report d'opérations routières dont je voudrais citer les 2 plus importantes :

- La 2ème phase de la déviation de Vaas soit 3 millions d'euros
- L'échangeur de la Chapelle St Rémy /Beillé pour une charge départementale de 8,5 millions d'euros en investissement et 900 000 € en fonctionnement et le barreau de jonction de l'échangeur de Connerré pour 10 millions d'euros. Vous comprendrez qu'il faille aviser le plus rapidement possible Cofiroute et la Région.

Il prévoit aussi le décalage du Plan Stratégique Patrimonial de 2 ans pour le regroupement de services à la cité administrative rue de Chanzy.

De même, pour le fonctionnement, l'objectif d'une économie de 11 M€ est possible avec des ajustements mesurés, tels que ceux portant sur le taux directeur des établissements sociaux.

Cette économie est aussi rendue possible par le cumul de tout un panel de mesures que je ne vais pas détailler, elles le seront dans la présentation des travaux de la Commission des Finances.

De nombreuses mesures portent encore sur notre fonctionnement interne.

L'objectif 2016 devrait être atteint si nous n'avons pas de mauvaises surprises en provenance notamment de l'Etat. Mais celui de 2017 ne peut être obtenu sans décision nationale sur le financement des politiques sociales.